

LOI DES RETRAITES

LA LOI DE 2023 A ETE SUSPENDUE JUSQU'EN JANVIER 28
 CETTE SUSPENSION, AVRA DES CONSEQUENCES IMPORTANTES SUR LE REGIME AGIRC-ARRCO CAR CREUSERA PLUS LE DEFICIT DES RETRAITES D'AUTANT QUE LE FACTEUR QUI JOUE LE PLUS SUR L'EQUILIBRE DES RETRAITES EST L'AGE DE DEPART

LES PROPOSITIONS NE TIENNENT PAS COMPTE DE LA DEMOGRAPHIE, CELLE CI ETANT CONNUE :

- PROLONGEMENT DE LA DUREE DE RETRAITE, L'ESPERANCE DE VIE AUGMENTANT
- FAIBLE TAUX DE NATALITE
- ENTREE DE PLUS EN PLUS TARDIVE DANS LA SITUATION DE SALARIE

LES PREMIERES DISCUSSIONS QUI AVAIENT ETE ENGAGEES SUR LA RETRAITE UNIVERSELLE, SYSTEME SOUTENU PAR LA CFOT, AVAIENT ETE ABANDONNEES LOIS DE LA CRISE DU COVID.

RECEMMENT, GABRIEL ATTAL A RELANCE CETTE IDEE

QU'EN SERA-T-IL ?

RESULTAT AGIRC/ARRCO 2024

LE PRINCIPAL REGIME DE RETRAITE COMPLEMENTAIRE DES SALAIRES DU PRIVE A ENREGISTRE UN RESULTAT POSITIF DE 4,6 Mds d'EUROS EN 2024, LE REGIME AYANT VERSE 98 Mds d'EUROS A 14 MILLIONS DE RETRAITÉS ET AYANTS DROIT

CES 4,6 Mds d'EUROS RESULTENT DU RESULTAT TECHNIQUE DE 1,6 Mds d'EUROS (DIFFERENCE ENTRE LES RESSOURCES ET LES CHARGES) ET DU RESULTAT FINANCIER DE 3 Mds d'EUROS VENANT DES RESERVES D'UN MONTANT DE 5,6 Mds d'EUROS

CECI EST DONC POSSIBLE, ALORS QUE D'AUTRES 2-
REGIMES ACCUMULENT DES DEFICITS

LE RESULTAT OBTENU PAR L'AGIRC/ARACO EST DU
A UNE GESTION RESPONSABLE PAR LES PARTENAIRES SOCIAUX
DES MESURES, PARFOIS BRUTALES, ONT ETE PRISES
POUR MAINTENIR LE REGIME EN EQUILIBRE:

- SOUS INDEXATION DES REVALORISATIONS
- AUGMENTATION DES TAUX D'APPEL DES COTISATIONS
- AUCUNE REVALORISATION

POUVOIR D'ACHAT ET NIVEAU DE VIE DES RETRAITES

* PENDANT L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE, LE
SALAIRE ETAIT COMPLETEMENT PAR D'AUTRES RESSOURCES:

- INTERESSEMENT
- PARTICIPATION
- 50% DES COTISATIONS MUTUELLE
- ABATTEMENT DE 10% POUR FRAIS

PROFESSIONNELS, LIMITE A 14171 EUROS PAR SALAIRE ET A
28342 EUROS POUR UN COUPLE

- LORS DU PASSAGE A LA RETRAITE TOUS CES
ELEMENTS DISPARAISSENT

LE SALAIRE EST REMPLACE PAR UNE RETRAITE DE 50 A 70% DU
SALAIRE

- CECI PEUT ENTRAINER UNE REMISE EN
CAUSE DU STYLE DE VIE

- POUR ATTENUER CETTE CHUTE, EN 1978

RAYMOND BARRE A MIS EN PLACE UN ABATTEMENT FISCAL
DE 10% SUR LES RETRAITES, ABATTEMENT PLAFONNE A
2161 EUROS PAR RETRAITE ET 4321 EUROS POUR UN COUPLE
DE RETRAITES

- IL EN RESULTE QUE LE NIVEAU DE VIE DES³
RETRAITES N'EST PAS SUPERIEUR A CELUI DES ACTIFS
MEME SI L'ON AJOUTE L'ECONOMIE REALISEE PAR LES
RETRAITES QUI SONT PROPRIETAIRES DE LEUR LOGEMENT

- IL EST ALORS DEMONTE QUE LE NIVEAU
DE VIE DES RETRAITES EST DE 1,4% SUPERIEUR A CELUI DES
SALARIES

REVALORISATIONS DES RETRAITES

2025 : - CNAV : 2,2% AU 1^{ER} JANVIER

- AGIRC/ARRCO : PAS DE REVALORISATION

2026 : - CNAV : 1% AU 1^{ER} JANVIER

- AGIRC/ARRCO : PAS DE REVALORISATION

ALAIN COTÉ